

**Conseil d'administration du
MOUVEMENT DE LA RELÈVE D'AMOS-RÉGION
En date du 20 janvier 2015
EXTRAIT DE RÉOLUTION**

**(20-01-2015-10.1.1) EN CONSÉQUENCE, IL EST UNANIMEMENT
PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU :**

ATTENDU QUE la région a toujours maintenu un principe dans ses choix de développement, et ce, depuis 50 ans, soit que tous les citoyens et citoyennes de l'Abitibi-Témiscamingue doivent avoir accès aux mêmes services et pouvoir aspirer à se réaliser, sans égard à leur lieu de résidence;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par le projet de loi no 28, en abolissant les structures de concertation régionale et en diminuant les moyens de développement socioéconomique, porte atteinte à l'épanouissement de nos populations;

ATTENDU QUE plusieurs autres dispositions législatives, comme le projet de loi no 10, modifient de fond en comble la desserte de la population en matière de santé et services sociaux;

ATTENDU QUE le comité de mobilisation de l'Abitibi-Témiscamingue fournira un plan d'action pour une activité de mobilisation à tenir le 29 janvier prochain.

POUR CES MOTIFS, il est proposé et résolu

Que l'organisme du Mouvement de la relève d'Amos-région adhère au manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue;

Que l'organisme du Mouvement de la relève d'Amos-région participe aux activités de mobilisation du 29 janvier prochain.

CERTIFICAT

Je soussignée, Véronique Turcotte, secrétaire du conseil d'administration du Mouvement de la relève d'Amos-région inc., certifie que le texte ci-dessus est une copie conforme d'une résolution adoptée par le conseil d'administration lors d'une réunion, 20 janvier 2015.


Véronique Turcotte

Secrétaire